

## Communiqué de presse du 13 Mars 2017

### **EPS : une discipline agressée concernant les postes en établissement !**

**Rentrée 2017 : + 2460 élèves = 0 poste créé !**

**La volonté d'affaiblir l'EPS se confirme !**

Depuis l'année 2015, l'EPS est agressée : des programmes vidés d'exigences culturelles, la note d'EPS ne compte plus pour le brevet des collèges... et cela continue au niveau des postes en établissements ! En effet, pour la rentrée 2017, le ministère prévoit 256 emplois de plus dans le second degré dans l'académie. Pour faire face à l'augmentation de 2460 élèves, ces postes sont plus que nécessaires. L'EPS représente environ 10 % des horaires (toutes disciplines confondues), nous nous attendions à une création de 25 postes environ... le bilan est sévère, actuellement les documents de l'administration affichent un solde de **0 postes créés (10 créations / 10 suppressions) !!!**

Depuis la rentrée 2013, il y a eu dans le second degré 1014 créations d'emploi pour 7763 élèves de plus, ces postes devaient donner « *priorité à la jeunesse* » et améliorer la situation à l'école suite au mandat de N. Sarkozy .... Ils ont tout juste couverts l'augmentation des effectifs, **mais pas en EPS** ! En effet, seulement 25 postes en établissement ont été créés en EPS (soit 2.5% des emplois)\* !

Pire, entre 2013 et 2017, il y aura 1.8% de postes d'EPS de plus en établissement. C'est moins que l'augmentation des effectifs qui est de +3.36%. C'est ainsi que les conditions se dégradent dans la pratique: hausse des effectifs de classe, moins d'options, etc... Les attaques sur les contenus, sur le brevet, se confirment sur les postes avec les données préparatoires de l'administration pour la rentrée 2017.

Si nous voulions garder le même taux d'encadrement en EPS, en comparaison de l'augmentation des effectifs depuis 2013 (+ 3,36%), il faudrait créer cette année **25 postes en établissement** ! Le SNEP FSU fait des propositions de créations de postes auprès de l'administration, il faut les entendre et ne pas volontairement dégrader les conditions d'apprentissage des élèves! C'est encore possible et nous le porterons fortement dans l'intérêt des élèves, des personnels et de l'emploi.

Créer des postes, ce sont de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves, de travail pour les personnels, plus d'emploi pour les étudiants en STAPS, plus de mouvement des personnels !

Depuis des années le rectorat se désengage d'une pratique de qualité en EPS : fin du financement des sections sportives scolaires (2006), fin de la dotation pour des classes de maximum à 30 en Lycée en EPS (2011), fin de dotation pour les options EPS (2016). Nous avons des propositions concrètes pour améliorer le métier (cf. affichette en pièce jointe) :

- réduire des effectifs de classe
- développer des installations sportives de qualité
- développer des approfondissements en EPS type sections sportives et options.

Alors que toutes les études montrent la nécessité de renforcer la pratique physique chez les jeunes (OCDE, rapport parlementaire, etc...), l'affaiblissement de l'EPS se poursuit. C'est inacceptable et nous continuons de revendiquer une école ambitieuse pour chaque élève en visant « plus et mieux d'école » pour toutes et tous. L'EPS en est partie prenante. Nous informons parlementaires, étudiants STAPS, professeurs d'EPS et toutes celles et ceux qui estiment l'EPS incontournable pour l'éducation de chaque jeune. Nous travaillerons à faire de la rentrée 2017, une rentrée offensive pour l'EPS. Les deux années passées, annoncées par le ministère « *Année du sport de la maternelle à l'université* » puis « *Année de l'Olympisme de la maternelle à l'université* » n'ont été que deux années de régression !

La loi d'orientation de 2013 disait « *l'EPS et le sport scolaire [...] contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles* ». Sur le terrain, le bel affichage de cette loi qui se voulait de « refondation », ne se résume qu'à un grand écart entre théorie et pratique ! Au grand regret des personnels et des élèves !

Contact : Alain De Carlo, secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux  
06.84.01.61.11

[S3-bordeaux@snepsu.net](mailto:S3-bordeaux@snepsu.net)

\* sur la même période 54 postes de remplaçants ont été créés. Si cela contribue à améliorer la situation du remplacement (qui reste tendue dans certains départements), cela n'entraîne pas d'amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements.

